

Gaz de schiste, une ressource à creuser ?

Alors que le débat sur la transition énergétique approche de sa phase de finalisation cet été, l'épineuse question du gaz de schiste s'est invitée sur la scène publique. Dans un rapport d'étape sur le sujet, les parlementaires de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) – 18 sénateurs et 18 députés – animé par Christian Bataille (député PS) et Jean-Claude Lenoir (sénateur UMP) ont plaidé pour une exploitation « raisonnée » du gaz de pétrole et de schiste : « La production d'hydrocarbures non conventionnels a incontestablement une empreinte environnementale supérieure à celle d'hydrocarbures conventionnels, en raison de la nécessité de forer de nombreux puits pour parvenir à une production rentable et, en conséquence, de l'usage de procédés de stimulation susceptibles de provoquer des dégâts environnementaux s'ils sont mal maîtrisés », indique la conclusion de ce rapport publié début juin. « Néanmoins, les auditions réalisées établissent que les technologies sont disponibles pour maîtriser ce processus. Les nouvelles technologies permettent de réduire le nombre et l'ampleur des opérations de fracturation hydraulique. Elles permettent de réduire la consommation d'eau potable et rendent possible l'élimination des produits chimiques. Ces évolutions ont toutefois un coût, dans un contexte où la production d'hydrocarbures non conventionnels est par nature soumise à des conditions économiques critiques. La France possède toutes les compétences scientifiques, techniques et industrielles, à tous les niveaux de la filière, pour créer une filière de fracturation propre. A contrario, nos chercheurs et nos entreprises subissent une interdiction qui met à mal leurs compétences. Plus largement, c'est la compétitivité de toute une partie de l'industrie européenne qui est mise en danger par le retard pris dans le domaine des hydrocarbures non conventionnels ».

D'ici l'automne, les rapporteurs vont approfondir l'examen de l'ensemble de ces enjeux après s'être rendus aux États-Unis et en Pologne, deux pays qui se sont lancés dans l'exploitation des gaz de schiste. D'ores et déjà, leur position (cf. article ci-dessous) a alimenté le débat. La prudence reste de mise chez les plus hautes autorités de l'État. La ministre de l'Écologie, Delphine Batho, a aussitôt déclaré que le gouvernement n'entendait pas changer de position et ne se montrait pas favorable à

des essais de techniques alternatives à la fracturation hydraulique. Dans les milieux pétroliers, on apprécie cette approche pragmatique des parlementaires en faveur d'une évaluation des ressources disponibles en hydrocarbures non conventionnels. Le débat se focalise sur l'intérêt économique de la France à exploiter des ressources disponibles et sur les risques suscités pour l'environnement. Un débat aux conséquences déterminantes pour l'avenir de l'énergie française.

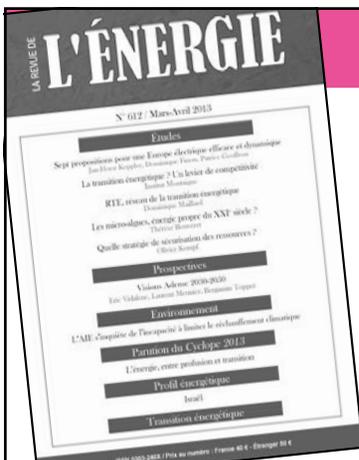
Les cinq propositions du rapport parlementaire

Dans l'attente du rapport définitif attendu à l'automne, le rapport d'étape de la mission parlementaire sur «les techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels» préconise cinq propositions :

- Évaluation des ressources du sous-sol français en hydrocarbures non conventionnels. Un tel inventaire doit être réalisé sans proscrire *a priori* certains types de ressources, ce qui conduirait à abroger la circulaire du 21 septembre 2012 qui interdit le recours à la technique de sismique si celle-ci n'est pas justifiée par la recherche des seuls hydrocarbures conventionnels. Si les premiers résultats sont concluants, procéder au forage de quelques dizaines de puits d'exploration (une quarantaine de puits fracturés ont déjà été forés à ce jour en France).
- Exploration-exploitation du gaz de houille (gaz de couche) dans les bassins de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais. Ce qui ne nécessite pas l'emploi de la fracturation hydraulique.
- Poursuite des recherches sur les techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures de roches-mères et leurs effets sur l'environnement. Ceci implique

la mise en œuvre de la loi du 13 juillet 2011 (mise en place de la commission nationale destinée à évaluer les risques environnementaux liés aux techniques de fracturation hydraulique ou aux techniques alternatives, présentation au Parlement d'un rapport annuel sur l'évolution des techniques d'exploration et d'exploitation du sous-sol et lancement d'un programme d'expérimentations scientifiques). Il faudra aussi à ce titre établir un programme de recherches sur l'exploitation des hydrocarbures de roches-mères. Enfin, il conviendra de procéder à des expérimentations dans un puits-test destinées à valider des techniques de stimulation améliorées.

- Utilisation des hydrocarbures non conventionnels (HNC) pour faciliter la transition énergétique. À ce titre, il serait souhaitable d'inclure la problématique des hydrocarbures non conventionnels dans le champ du débat sur la transition énergétique et de faire financer la transition énergétique par les éventuelles retombées financières des HNC.
- Soutien aux collectivités locales dans l'exploitation des ressources du sous-sol. Une telle orientation impliquerait la réforme du code minier pour faire bénéficier les collectivités et les propriétaires des retombées financières. ■



Découvrez la Revue de l'énergie

tarif Abonnement

- France 211 €
- Autres pays 245 €

Prix au numéro 40 €
(hors frais de port : + 7 €)

Information et abonnement

ÉDITIONS TECHNIP & OPHRYS • 1, rue du Bac • 75007 Paris • France
Tél : 01 45 78 33 80 • Fax : 01 45 75 37 11 • E-mail : ihuchang@ophrys.fr

www.editionstechnip.com